

Nº AcadAdm-Reg-01

Classification : organisation scolaire

## POLITIQUE DE CALCUL DE LA COTE R

Adoption : 30 septembre 2015

Entrée en vigueur : session d'automne 2016

*Cette politique a été adoptée en anglais. En cas de divergence la version anglaise prévaut sur la version française.*

### 1. PRÉAMBULE

La cote de rendement au collégial (CRC ou cote R) est un calcul de notes généralement utilisé par les universités québécoises lors du processus d'admission pour la sélection des candidatures aux programmes à inscriptions limitées. Le calcul de la cote R par cours tient compte de la note personnelle, de la moyenne du groupe et de la force du groupe (basée sur les notes à l'école secondaire des étudiants et étudiantes du groupe).

Selon le Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI), aux fins du calcul de la cote R, un groupe à l'évaluation rassemble « les étudiants d'un même collège qui ont suivi le même cours, la même année, au même trimestre et qui ont été évalués de la même façon ». BCI : CRC-FAQ-mars2013

### 2. POLITIQUE

La directrice ou le directeur des études veillera à l'établissement d'une procédure institutionnelle pour les regroupements de cote R et à sa mise en œuvre.